

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2019

Date de convocation et d'affichage : 25 janvier 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 15.

**Étaient présents :**

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUX Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, CHAMPAGNE Anicet, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAUX Pascal, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SYDOR Dimitri, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

**Représentés :** CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, LECLERC Jean-Claude par PETIT Christine

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, REHN Yves à BAROIN François, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, COTEL Philippe à LEPRINCE Didier, BLUM Catherine à RIGAUD Jacques, DEON Philippe à BERTHOLLE Jean-Paul, DRAGON Jean-Luc à LEDOUBLE Catherine, GRÉMILLET Annie à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy à BLASCO Thierry, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, LEIX Jean-François à MOSER Alain, DEHAUT Francis à PORTIER-GUENIN Françoise, GONCALVES José à MENUEL Gérard, MANDELLI François à LE CORRE Marie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à SERRA Frédéric, HANDEL William à TRIBOT Philippe

**Excusés :** GRIENENBERGER Daniel, SCHMITT Philippe, PARIGAUX Jean-Louis, SIMON Véronique, BILLET André, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

**Absentes :** BOUCHOT Chantal, PETIT Sandrine

**Sortis :** CHEVALIER Bertrand, CASTEX Jean-Marie

**Est présent mais ne participe pas au vote, étant en conflit d'intérêt :** VIART Jean-Michel

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°17</b>	<b>Assainissement - Coopération internationale avec BlueEnergy - Actualisation du plan de financement</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Marie-France JOLLIOT</b>

<b>Nombre de membres : 136</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>104</b>	<b>122</b>	<b>119</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**Le rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2019**

**ASSAINISSEMENT  
COOPERATION INTERNATIONALE AVEC BLUEENERGY  
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Annexe : projet d'avenant

**Exposé :**

La loi n° 2005-95 du 9 février 2005 permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'aux agences de l'eau d'affecter jusqu'à 1 % de leur budget, financé par le prix de l'eau, à des actions de solidarité internationale et des actions d'aide d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Par délibération du 5 décembre 2011, le Grand Troyes a acté le principe de coopération internationale en retenant un taux de 0,5 % de l'assiette des redevances perçues au titre des parts transport, collecte et traitement des eaux usées.

Le contrat de délégation de service public pour le traitement des eaux usées, confié à Véolia Eau de 2013 à fin 2017 prévoyait que le délégataire abonde également ce fonds de 0,5 % de ses recettes.

Le Comité de Pilotage, composé d'élus du Grand Troyes, de représentants de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de Véolia, a retenu le projet de l'association BlueEnergy, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2015 : « Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et valorisation des résidus organiques dans les zones périurbaines de la Ville de Bluefields, sur la côte atlantique du Nicaragua ».

Ce projet prévoit notamment la construction, la réhabilitation ou l'amélioration de puits, de systèmes de captation des eaux de pluie, de systèmes d'assainissement améliorés (latrines), de systèmes de traitement des eaux, la réalisation de jardins protégeant les sources d'eau, la réhabilitation des toilettes de l'école de San Pedro, des ateliers de formation, de sensibilisation des bénéficiaires à l'hygiène, l'entretien d'équipements de protection de la ressource en eau, la création de Comités d'Eau Potable et d'Assainissement (CAPS) assurant la gestion des puits communautaires et d'un CAPS scolaire, l'élaboration de plans d'adaptation au changement climatique,...

La délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2016 actualisait le montant global de projet à 263 974 €, et la participation du Grand Troyes à 30 000€, soit 11 %.

Un avenant à la convention a modifié les modalités de versement de la participation de la société Véolia.

Suite à un diagnostic avec les familles, et afin de répondre au mieux aux besoins, il est désormais prévu la construction de 18 salles de bains écologiques (au lieu de 30 systèmes d'assainissement amélioré (latrines)).

De plus, la crise politique qui sévit au Nicaragua depuis quelques mois a créé une situation de très forte instabilité économique, provoquant des pénuries d'aliments et de matériaux, et ayant engendré une hausse des prix.

Le budget global de l'opération est ainsi passé de 263 974 € à 297 435 €.

Afin de financer ces évolutions, de nouveaux partenaires financiers ont été sollicités.

La participation de Troyes Champagne Métropole est maintenue à 30 000 €.

Le plan de financement global a donc été actualisé comme suit :

Financier	Montant	%
AESN	131 985 €	44,4%
Véolia Eau	41 102 €	13,8%
<b>Troyes Champagne Métropole</b>		
Metropole	30 000 €	10,1%
bE Nicaragua	27 380 €	9,2%
CAPS III Global Communities	25 913 €	8,7%
MAD X	10 075 €	3,4%
Codegaz	7 141 €	2,4%
MAD XI	6 945 €	2,3%
Bénéficiaires du projet	6 835 €	2,3%
Meal a Day VII	4 169 €	1,4%
Edgerton Foundation	3 260 €	1,1%
Mairie de Bluefields	1 585 €	0,5%
FCPACC F1 Global	1 045 €	0,4%
<b>Montant total</b>	<b>297 435 €</b>	<b>100%</b>

### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le plan de financement actualisé ;**
- **D'APPROUVER le projet d'avenant joint ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



**AVENANT N° 2  
A LA CONVENTION N° 2017-209**

**VEOLIA EAU  
BlueEnergy France**

## **Entre**

La Communauté d'Agglomération de **Troyes Champagne Métropole** représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du xxxxxxxxxxxxxxxx,

et désignée sous le terme « la Collectivité », d'une part,

## **Et**

**Véolia Eau**, entreprise prise en sa qualité de délégataire des unités de traitement des eaux usées de Troyes Champagne Métropole, représentée par son directeur du Territoire Aube-Haute Marne, M. Gildas CLOCHARD-BOSSUET, dûment habilité,

et désignée sous le terme "Véolia Eau", d'une seconde part,

N° RCS : 572.025.526

## **Et**

**BlueEnergy France**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé au 32 rue Gandon – 75013 Paris ; représentée par sa Présidente, Madame Michèle GREGOIRE, dûment habilitée,

et désignée sous le terme "l'association", d'autre part,

N° SIRET : 48198352600015

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **Préambule :**

Le projet initié par l'Association blueEnergy « Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et valorisation des résidus organiques dans les zones périurbaines de la ville de Bluefields, sur la côte Atlantique du Nicaragua » a fait l'objet d'une convention n° 2017-209, définissant les modalités d'attribution.

Cette convention a été signée par les différentes parties citée en préambule, et notifiée à chacune.

Elle a fait l'objet d'un premier avenant entré en vigueur le 13 juin 2018, qui a acté de nouvelles modalités de versement pour VEOLIA.

Au vu de la situation politique et économique particulièrement difficile au Nicaragua, il est proposé d'apporter des modifications techniques, nécessaires au projet, ainsi que solliciter d'autres partenaires financiers.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 4 de la convention : montant total de l'opération éligible, ainsi que la part de Troyes Champagne Métropole.

Le plan de financement actualisé est annexé au présent avenant.

**Article 1 : Montant de la contribution financière**

Troyes champagne Métropole contribue financièrement à l'action, pour un montant prévisionnel maximal de 30 000 €, correspondant à 10 % du montant prévisionnel des actions éligibles, soit 297 435 €.

En aucun cas, la subvention ne pourra être supérieure au montant attribué, même si les dépenses réellement engagées sont supérieures aux dépenses prévues.

**Article 2 : Dispositions inchangées**

Les autres dispositions conventionnelles restent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux.

Pour TROYES CHAMPAGNE  
METROPOLE

Le Président

Pour Véolia Eau

Le Directeur  
Régional

Pour blueEnergy

La Présidente

## PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE

Financier	Montant	%
AESN	131 985 €	44,4%
Véolia Eau	41 102 €	13,5%
Troyes Champagne Metropole	30 000 €	10,1%
bE Nicaragua	27 380 €	9,2%
CAPS III Global Communities	25 913 €	8,7%
MAD X	10 075 €	3,4%
Codegaz	7 141 €	2,4%
MAD XI	6 945 €	2,3%
Bénéficiaires du projet	6 835 €	2,3%
Meal a Day VII	4 169 €	1,4%
Edgerton Foundation	3 260 €	1,1%
Mairie de Bluefields	1 585 €	0,5%
FCPACC F1 Global	1 045 €	0,4%
Montant total	297 435 €	100%